



Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consorce dûment convoqué le 22 janvier 2021 s'est réuni le mardi 26 janvier 2021 à 19 heures, à la salle d'animation rurale, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

Présents : Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULE – Laurence PAGNON – Franck BAULAN – Odile BELIER-COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT – Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE – Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU – David OHANNESSIAN – Caroline VITAL – Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) : Vincent BRUN a donné pouvoir à Caroline VITAL

Absents:

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 heures 00.

En préambule de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire accueille Monsieur LAURIER de l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône pour la présentation d'un diagnostic énergétique du Groupe scolaire et de la salle d'animation et une analyse des opportunités de rénovation thermique ainsi que de la pertinence de les relier par un réseau de chaleur.

L'ALTE69 se propose comme facilitateur pour l'émergence des projets de rénovation thermique et accompagnateur sur les dossiers de demande de subventions.

Le diagnostic indique que les 2 bâtiments peuvent faire l'objet d'une rénovation thermique visant à améliorer le confort d'occupation aussi bien en été qu'en hiver et à réduire la facture énergétique. Compte-tenu de leur implantation proche, il apparaît pertinent d'envisager un réseau de chaleur pour ces bâtiments sur la base d'une chaufferie bois.

L'étude complète est jointe au présent compte-rendu.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par **19 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Bertrand GAULÉ

Compte-rendu des commissions

Commission travaux :

Monsieur Pascal DIDELET fait un point sur l'avancée des travaux :

Chantier de l'école : Les terrassement sont terminés et les fondations ont débuté. Les sols des classes de CM1, CM2, sas et vestiaires de primaire seront changés pendant les vacances scolaires de février

Boulodrome : Le projet a été affiné en commission et le cahier des charges pour les consultations est en cours de finalisation.

Cimetière : De nouveaux aménagements pour le cimetière sont à l'étude (jardin du souvenir, lieu de recueillement et caveau provisoire).

Commission Urbanisme :

Projet 6^{ème} sens : Une réunion visant à organiser le chantier et limiter son impact en centre bourg aura lieu le 02/02/21 en Mairie. La démolition et le Gros œuvre débiteront au 15/02.

Commission transverse aménagement du centre bourg : 14 conseillers ont manifesté leur intérêt pour participer à la commission amenée à réfléchir sur l'aménagement du centre bourg.

Commission affaires scolaires – enfance - jeunesse :

Monsieur Franck BAULAN indique qu'une réunion d'information entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves s'est tenue afin de discuter des rythmes scolaires et de l'opportunité de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée prochaine. Plusieurs problématiques de la semaine à 4.5 jours ont été abordés comme la fatigue des enfants en fin de semaine et les temps d'apprentissage trop courts l'après-midi notamment en maternelle.

Une consultation à l'intention des parents sera faite auprès des parents (1 parent = 1 voix). Les réponses sont attendues pour le 1^{er} février 2021. Franck BAULAN communiquera le compte-rendu de cette réunion à tous les élus du conseil.

Commission Cadre de vie – Transition écologique

Madame Marylène CELLIER indique que 156 questionnaires sur la thématique du déploiement du compostage ont été retournés. Cette action sera développée courant 2021 avec l'installation d'un premier composteur à proximité de l'école.

Pesée des déchets à la cantine : Dans l'optique d'installer un composteur à l'école et sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, une semaine test de pesée des aliments en reste à la cantine a été organisée. 5 à 6 kg de déchets compostables sont produits par jour à la cantine. Les barquettes plastiques dans lesquelles sont livrés les repas représentent 15 à 17 kg par semaine.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 01 décembre 2020

L'assemblée à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 01 décembre 2020, sans observation. Les conseillers absents lors de cette réunion ne prennent pas part au vote

MOTION

ENVIRONNEMENT - Objet : Plan de mandat pour la transition écologique de la commune de Sainte-Consorce

Le changement climatique qui était auparavant un concept scientifique lointain est devenu une réalité ces 10 dernières années pour le monde entier. Pour les habitants de notre commune cela se caractérise concrètement par l'augmentation de la température moyenne (+ 2°C dans la Région ARA

depuis 60 ans), des périodes de sécheresses, des jours de canicules, des évènements météos violents et par la diminution du nombre de jours de gel et de l'enneigement.

Pour contenir le réchauffement climatique en dessous de +2°C, la stratégie officielle de l'Union Européenne et de la France, établie suite à l'accord de Paris, est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En tant qu'élu.es de la Commune de Sainte Consorce, il est de notre responsabilité d'engager notre collectivité et les acteurs de notre territoire à agir, dans le cadre de nos compétences, face au changement climatique et à ses conséquences.

Ainsi, nous contribuerons à atténuer ce changement climatique en engageant notre territoire, aux côtés des autres collectivités locales, à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela passe principalement par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) adopté récemment par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL) fixe comme objectif une baisse de 54% des émissions du territoire. Cet objectif sera également celui à atteindre pour notre commune à horizon 2050 en menant la transition énergétique des logements et des bâtiments du territoire et en favorisant l'essor des déplacements alternatifs à la voiture.

Parce que la façon dont nous nous nourrissons n'est pas bonne pour notre santé et favorise le changement climatique, nous travaillerons à la transition alimentaire de notre territoire en favorisant une alimentation saine, durable et locale. En articulation avec le Plan Alimentaire Territorial de la CCVL, nous travaillerons à repenser la production, l'approvisionnement et la consommation sur notre territoire afin de le rendre plus durable et résilient.

Enfin, nous adapterons notre territoire aux conséquences du changement climatique. Les phénomènes climatiques auxquels nous sommes et seront confrontés, affectent profondément la population, notamment les plus fragiles avec les fortes vagues de chaleur et la pollution atmosphérique ; l'activité économique, notamment en mettant en péril la production agricole ; la biodiversité avec des pertes de milieux naturels. Nous prendrons les mesures nécessaires pour préparer notre territoire aux conséquences de ce réchauffement et pour réduire l'impact de ces coûts socio-économiques.

Le changement climatique est bien aujourd'hui une problématique de société au sens large. Ainsi, la transition écologique de la commune que nous engageons afin d'atteindre la neutralité carbone du territoire est bien construite comme un projet de territoire qui structurera l'ensemble de notre mandat.

AXE 1 : La transition énergétique du patrimoine municipal, de l'habitat résidentiel et des bâtiments

Le PCAET de l'Ouest Lyonnais identifie très précisément que **les consommations énergétiques du territoire et la dégradation de la qualité de l'air qui y est associée proviennent, entre autres, de l'habitat résidentiel** (36% des consommations énergétiques et 24 % des particules fines émises) **et des bâtiments** (16% des émissions de particules fines). Ainsi, **pour atteindre les objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre fixés par le PCAET**, nous mèneront une politique publique de transition énergétique d'une part sur le patrimoine municipal et d'autre part sur l'habitat résidentiel et les bâtiments. **Elle se structure autour de quatre axes : la sobriété** (améliorer les usages), **l'efficacité énergétique** (la rénovation), **ainsi que la consommation** (fournisseurs verts) **et la production d'énergie renouvelable.**

Action 1 : Opérer la transition énergétique du patrimoine municipal

→ Action 1.1 : Alimenter l'ensemble des bâtiments municipaux en énergie renouvelable et locale.

- Souscription déjà validée auprès d'un fournisseur d'électricité verte (photovoltaïque et hydraulique) dès janvier 2021 pour un contrat d'un an (Urban Solar Energy Lyon).
- Souscription envisagée auprès d'un fournisseur de gaz vert (biométhane) à partir de janvier 2022.

→ Action 1.2 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux visant à réduire les consommations d'énergies des bâtiments municipaux de 40% en 2030 et de 60 % en 2050.

- Pour ce mandat, l'ambition est d'effectuer la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1000 m² : le bloc école et celui de la salle d'animation avec l'enjeu de construire un projet avant décembre 2021 afin de bénéficier des aides du Plan de relance.

→ Action 1.3 : Diversifier les sources d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux (chaufferie bois, photovoltaïque, ...).

- Dans le cadre de la rénovation énergétique des blocs groupe scolaire/salle d'animation, installation d'une chaudière biomasse commune entre les deux bâtiments.
 - L'installation de panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude sanitaire pour les deux bâtiments pourrait également être une piste complémentaire.
- Accompagnement ALTE 69

→ Action 1.4 : Améliorer la consommation énergétique des bâtiments en favorisant un meilleur usage.

- Réalisation de petits travaux et équipements pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments non concernés par la rénovation énergétique. Accompagnement ALTE 69
- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques en équipant la commune d'un logiciel de suivi des consommations et d'un système de télé relevé ainsi qu'une formation des agents/élus pour autonomiser la commune. Accompagnement ALTE 69.

Action 2 : Mener un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique pour amener les habitants et les entreprises à opérer la transition énergétique de l'habitat résidentiel et des bâtiments : effectuer une rénovation énergétique de leur logement ou de leur bâtiment (isolation notamment) ; consommer une énergie renouvelable ; améliorer l'usage de l'énergie ; produire de l'énergie.

Des actions à mener en lien avec le SOL, la CCVL et Cevival.

AXE 2 : Favoriser la mobilité durable

Le PCAET montre que le transport routier représente 39% des consommations énergétiques du territoire et 48% des polluants émis (dioxyde de carbone et particules fines). Plus de la moitié des émissions liées aux transports sont rejetées par les voitures individuelles, généralement utilisées pour de très courtes distances. Afin de faire baisser les émissions polluantes et la consommation d'énergie, il est nécessaire de mieux partager l'espace public entre les différents modes de transports et d'encourager la mixité des modes de déplacements et notamment les déplacements doux.

Action 3 : Favoriser la mobilité durable en proposant des aménagements urbains adaptés et sécurisés :

- **Action 3.1 : Déployer de nouvelles pistes cyclables sur les axes principaux pour relier les autres communes, en intégrant la voie verte et sur les axes secondaires pour relier les hameaux au cœur du village**, en lien avec les collectivités locales concernées.
 - 2021 : Route de Pollionnay (axe départemental) pour relier le Pipora au Centre Bourg
 - À court terme, avenue des Anciens Combattants et Chemin du Badel pour relier les pistes de la RD 30 et de la voie verte et améliorer la desserte de l'arrêt du bus et de la zone d'activités.
 - A moyen terme Route de Marcy en lien avec la Commune de Marcy l'Étoile

- **Action 3.2 : Installer des stationnements vélos sécurisés et des parkings à vélos**
 - À proximité des arrêts de bus TCL et des transports scolaires ainsi que de la place du marché.

- **Action 3.3 : Faciliter et sécuriser les déplacements piétons**
 - Relancer la dynamique du Pedibus de l'école
 - Créer/améliorer les cheminements piétons pour relier le centre du village
 - Créer des trottoirs larges pour les piétons en centre bourg en cas de rénovation du secteur

- **Action 3.4 : Créer en centre Bourg des zones de circulation restreintes ou apaisées où la voiture partage l'espace avec d'autres usages** : zone 30, aire piéton, autorisation du contresens pour les vélos sur les rues à sens unique...
 - Contresens vélo en cours d'indication rue Antoine Brun

Action 4 : Contribuer à réduire les nuisances de la circulation pendulaire et à favoriser l'accès aux aires d'influences du territoire en agissant à l'échelle intercommunale.

- **Action 4.1 : Implication dans le PMIE de Marcy l'Étoile afin de contribuer à réduire la part de la voiture auto-soliste dans les déplacements domicile-travail des 5 grandes entreprises de Marcy l'Étoile qui saturent les axes de circulation de Ste Consoce aux horaires de bureaux.**

- **Action 4.2 : Implication auprès du Sytral pour favoriser l'amélioration de la desserte de transports en commun du territoire** : accès à Lyon par 72, par la Gare de Charbonnière, mais également accès direction Grézieu, Pollionnay, Lentilly...).

- **Action 4.3 : Relayer la communication SOL/CCVL autour de la mise en place d'une ligne de covoiturage sur la RD 30** (si celle-ci est confirmée).

Des actions à mener en lien avec le SOL, la CCVL, le département du Rhône, le PMIE et le Sytral

AXE 3 : Favoriser une alimentation saine, durable et locale

C'est un des enseignements de la crise sanitaire : la chaîne agroalimentaire - et sa capacité à nourrir les Français - est un enjeu économique vital. Pendant le confinement, les circuits courts se sont réinventés - éleveurs, maraîchers, fabricants de fromage écoulant leurs produits directement auprès des habitants. La mise en œuvre d'une politique visant à favoriser une alimentation plus durable contribuera à relever de nombreux enjeux auxquels est confronté notre territoire : permettre l'accès à une alimentation saine, locale, économiquement équitable et accessible ; préserver l'environnement (sols, biodiversité, paysages) et la qualité de l'eau ; maintenir l'emploi agricole et renforcer l'ancrage territorial ; préserver et valoriser les ressources locales, le patrimoine (naturel, culinaire), l'identité

territoriale ; aller vers l'autonomie alimentaire et plus de résilience ; développer un approvisionnement plus local...

Action 5 : Encourager les habitants à cultiver eux-mêmes

- **Action 5.1 : Favoriser le partage de potager entre les habitants** à l'image des plateformes « Viens jardiner chez moi » pour mettre en relation des propriétaires de jardin qui ne peuvent pas s'en occuper et des personnes motivées pour faire un potager et partager leurs récoltes.
- **Action 5.2 : Créer un jardin potager partagé**
 - Un terrain municipal (3,5 ha) situé Chemin du Badel doit être affecté à la création de jardins potagers et/ou verger partagé.

Action 6 : Soutenir activement le développement des circuits courts

- **Action 6.1 : Créer un marché de producteur locaux en jour de semaine en fin de journée.**
- **Action 6.2 : Engager la transition alimentaire à la cantine de l'école**
 - Augmenter la part de produits locaux, bio lors du renouvellement de l'appel d'offre du prestataire de la cantine.
 - Étude de faisabilité pour la mise en place d'une cuisine communale pour la cantine.

Des actions à mener en lien avec le SOL et la CCVL

Axe 4 : Adapter notre territoire au changement climatique et préserver la biodiversité

Le diagnostic de vulnérabilité du PCAET montre que le principal risque auquel notre territoire va être confronté est une concurrence d'usage de la ressource en eau liée aux sécheresses et aux risques de pollution des cours d'eau. Nous prendrons les mesures nécessaires pour la préservation de la ressource en eau, mais également pour lutter contre la surchauffe urbaine et anticiper les situations de crises liées au changement climatique afin d'adapter notre territoire. En prenant des mesures pour se préparer aux conséquences du réchauffement, nous en réduirons l'impact des coûts socioéconomiques à l'avenir. La préservation de la biodiversité sera un élément central de cette stratégie d'adaptation au changement climatique.

Action 7 : Préserver la ressource en eau

- **Action 7.1 Poursuivre la gestion alternative des eaux de pluie**
 - Désimperméabilisation des sols lors des projets d'aménagements urbain
 - Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en aval du groupe scolaire
 - Projet de station d'épuration aux alentours de Clapeloup avec Siahvy et Agence de l'Eau pour améliorer la gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- **Action 7.2 Poursuivre la gestion économe de l'arrosage des espaces verts**
 - Charte d'arrosage / Internet + sensibilisation auprès du grand public
 - Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement pour obtenir la 2^{ème} Fleur du concours des villages fleuris

- **Action 7.3 Envisager l'adoption d'un plan sécheresse pour accompagner les activités impactées**

Action 8 : Proposer des aménagements urbains permettant lutter contre la surchauffe urbaine et de préserver la biodiversité

- **Action 8.1 Végétaliser les bâtiments et les espaces publics**
 - Lancer une opération de plantation d'arbres dans les rues en favorisant les essences locales et non allergisantes.
- **Action 8.2 Utiliser des techniques permettant de rafraîchir et de ventiler de façon naturelle les bâtiments lors de leur conception ou de leur rénovation pour éviter l'usage de la climatisation**
- **Action 8.3 : Poursuivre la limitation de la pollution lumineuse**
 - Mettre en place un éclairage dynamique sur les créneaux où l'éclairage public est allumé afin d'atténuer la luminosité lors du crépuscule (période cruciale pour de nombreuses espèces)
 - Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales/bureaux éteignent leur éclairage la nuit.

Action 9 : Baisser la quantité de déchets collectés en favorisant le compostage des déchets organiques par les habitants

- **Action 9.1 : Promouvoir le compostage individuel auprès des habitants**
 - Mener des actions de sensibilisation : journée nettoyage / café citoyen (annulée en 2020)
 - Informer des aides financières de la CCVL
 - Mise en place d'aides financières pour les composteurs individuels
- **Action 9.2 : Initier la mise en œuvre de compost collectifs**
 - Initiative pilote avec l'école lancée fin 2020
 - Projet de déployer plusieurs composteurs collectifs en 2021
- **Action 9.3 Proposer des solutions pour faciliter la gestion domestique des déchets verts des particuliers et ainsi éviter le brûlage à l'air libre**

Action 10 : Mener des actions de sensibilisation des habitants à la préservation de la biodiversité

- Organiser des journées de sensibilisation : Journée nettoyons la nature / Clean Up day / 0 déchets
- Encourager les pratiques vertueuses : charte d'arrosage ...
- Information / mobilisation citoyenne autour du changement climatique.
- Associer les citoyens à la préservation de la biodiversité par des actions ciblées, par ex : visites de terrain pour la caractérisation des ripisylves; visites pédagogiques avec M. Gomez (thématique eau...)

Des actions à mener en lien avec la CCVL.

L'ensemble de ces actions pourront nous amener à présenter notre candidature pour l'obtention la 2^{ème} Fleur du concours des Villages Fleuris, label récompensant les collectivités porteuses de projets vertueux en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que dans les domaines de la transition énergétique.

Des consultations citoyennes pourront être menées sur des actions spécifiques.

Motion adoptée à l'UNANIMITÉ

FINANCES - Objet : Participations scolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réunion intercommunale du 16 décembre 2020, les montants des participations scolaires 2020/2021 pour les enfants scolarisés hors de leur commune d'origine et ayant fait l'objet d'une dérogation pour l'année scolaire en cours, ont été fixés de la façon suivante :

- ✓ **550 € pour les élèves accueillis en classes maternelles**
- ✓ **275 € pour les élèves accueillis en classes élémentaires**

⇒ Soit une augmentation d'environ 2 %.

Rappel des participations	2017-2018	2018-2019	2019/2020
Classes maternelles	518,00 €	528,00 €	538,00 €
Classes élémentaires	259,00 €	264,00 €	269,00 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de reconduire le principe d'une participation pour les écoles privées sur la base d'accords amiables dans le cas de classes spécifiques n'ayant pas d'équivalence au niveau de notre groupe scolaire (notamment classes d'adaptation).

Dans ce cas, une participation à hauteur de 50 % plafonnée à la participation définie annuellement pour les écoles publiques pourrait être adoptée, soit :

- ✓ **275,00 € pour les classes de maternelle**
- ✓ **137,50 € pour les classes élémentaires**

Pour rappel communes concernées par ce dispositif : Brindas, Brussieu, Charbonnières-les-Bains, Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Etoile, Messimy, Oullins, Pollionnay, Saint-Genis-Les-Ollières, Sainte-Consorce, Sainte Foy lès Lyon, Soucieu-en-Jarrest, Tassin-La-Demi-Lune, Thurins, Vaugneray.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

FINANCES - Objet : Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves pour le financement de la classe de mer des élèves de CM1 et CM2

Monsieur Franck BAULAN, adjoint aux affaires scolaires fait part du projet de classe de mer porté par les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire Saint-Exupéry. L'organisation du projet est proposée par l'organisme Temps Jeunes, au mois de mai 2021.

Afin d'aider au financement du voyage en complément des participations des parents et de l'association des parents d'élèves, il est proposé de verser une participation de 135 € par élèves, pour 58 enfants en classes de CM1 et CM2, soit un budget de 7.830 €.

Cette participation sera versée en une seule fois, par la commune, à l'association des parents d'élèves qui se chargera de régler le séjour.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

Objet : Constitution d'un comité consultatif de réflexion sur la création d'un tiers lieu.

Pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Leur création est décidée par le Conseil municipal, sur proposition du Maire. Ces comités sont nécessairement présidés par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire.

Ils peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal notamment les représentants des associations locales.

Leur composition est également fixée par le Conseil municipal, sur proposition du Maire, ainsi que leur durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours.

Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lesquels ils ont été institués.

Monsieur le Maire estime qu'il y aurait un intérêt à créer un comité consultatif dénommé : « comité consultatif de réflexion sur la création d'un tiers lieu », qui permettrait de créer un lieu d'échanges, d'écoute pour impliquer les associations en lien avec le projet et toute personne ayant une expertise en la matière. Il contribuerait à rapprocher les points de vue dans le cadre de l'intérêt général, de créer du lien et de porter des idées innovantes.

Cette instance, s'inscrit dans une volonté de conforter la relation de proximité entre les citoyens et les élus en vue de donner une nouvelle dynamique à la démocratie locale et participative.

Ce comité consultatif serait composé de 12 (douze) membres maximum comprenant :

- des élus 5 (cinq),
- des membres d'associations en lien avec le projet 5 (cinq)
- des personnes qualifiées 2 (deux), si le projet le nécessite

Les membres hors élus seront désignés après appel à candidatures lancé auprès des associations concernées par le projet.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'article L 2143-2 du Code général des collectivités locales,
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Article 1 : de créer un comité consultatif dénommé « comité consultatif de réflexion sur la création d'un tiers lieu ».

Article 2 : le comité consultatif de réflexion pour la création d'un tiers lieu a pour objectif d'échanger sur l'opportunité, le lieu et les modalités de la création d'un tiers lieu.

Ce sera un espace d'écoute et d'échanges entre élus, membres des associations, personnes qualifiées, et un moyen de participer activement à la vie municipale

Article 3 : le comité consultatif est composé de 12 (douze) membres maximum comprenant :

- 5 (cinq) élus,
- 5 (cinq) membres d'associations en lien avec le projet
- 2 (deux) personnes qualifiées si le projet le nécessite

Chaque responsable de structure organisera, la nomination des membres autorisés à participer au comité consultatif et en donnera communication à la commune

Article 4 : le comité consultatif est présidé par le Maire ou son représentant. Les décisions prises par le comité sont consultatives et ne peuvent lier les décisions du conseil municipal.

Avis FAVORABLE à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en commission générale à huis clos le 04/02/21 et le vote du Budget Primitif le 09/03/21.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40